

« A Travers l'Estran »

Règlement 2012

ARTICLE 1/ PRESENTATION

Epreuves de Trail, les 2 courses empruntent environ 95% d'estran, le reste est constitué de sentiers côtiers ou de petits chemins proches du rivage.

Au départ de la course de **l'Estran**, il y a 1,5 km de route pour disloquer le peloton. Les chaussures ne verront plus que 600m de "goudron" avant l'arrivée. Mais attention, l'estran, ce n'est pas seulement que du sable, c'est aussi des cailloux, des galets, de la vase, des gués, de la tôle ondulée... et surtout, c'est humide !! Mais il n'est pas besoin de savoir nager !!!

La course de la **Bernique** démarre directement sur l'estran.

ARTICLE 2/ PARTICIPATION

La participation du coureur implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur, et de ses partenaires agréés, pour l'utilisation faite de son image.

Les courses sont ouvertes à tous les licenciés, ou non :

- De la catégorie Espoir à Vétéran pour **l'Estran** (33 km)
- De la catégorie Cadet à vétéran pour la **Bernique** (15 km)

Tout participant s'engage à fournir la copie d'une licence sportive (avec attestation du médecin) ou un certificat médical de « **non contre indication à la pratique de la course à pieds, ou athlétisme, en compétition** » datant de moins d'un an, conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999.

ARTICLE 3/ CHARTE DE LA COURSE

Les 2 courses s'inscrivent dans le cadre du Challenge Solidarité auquel adhère l'organisation.

Tous les participants devront prendre en considération les points suivants : respecter la nature, les consignes de course, les zones de ravitaillement (*les gels et autres produits pris en dehors des ravitaillements officiels doivent être conservés ou jetés dans les zones prévues à cet effet*), les commissaires de course, les bénévoles et les spectateurs.

Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.

Une attention particulière devra être portée au respect de la flore, en suivant scrupuleusement le parcours tracé par l'organisateur, afin de préserver les sites traversés. La nature nous accueille, soyons en dignes

ARTICLE 4/ HORAIRES

Les horaires de départ des courses sont les suivants :

- ✓ Dimanche 30 septembre 2012, Port de La Roche Jaune, 11h45 - Départ de **l'Estran**
- ✓ Dimanche 30 septembre 2012, Plage de Pors-Scaff, 12h00 - Départ de la **Bernique**

ARTICLE 5/ INSCRIPTIONS

Le montant de l'inscription à **l'Estran** est de 15€

Le montant de l'inscription à **la Bernique** est de 7€ + 1€ si réservation navette

Les inscriptions se font :

- ✓ soit en ligne à partir du site Internet <http://www.estran.org/inscr.php>, avec paiement sécurisé.

Elles seront possibles jusqu'au vendredi 28 septembre 20h00

Cout de l'inscription en ligne : 1€ pour l'**Estran**, 0.80€ pour la **Bernique**

- ✓ soit sur les Flyers distribués lors des différentes courses ou sur le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site web <http://www.estran.org/inscr.php>

La date limite de réception des inscriptions par courrier postal est fixée au vendredi 28 septembre

Le bulletin / Flyer est à renvoyer, accompagné du règlement (*à l'ordre de « A travers l'Estran »*), d'une photocopie de la licence ou du certificat médical, avec la mention « **Athlétisme ou course à pied en compétition** », à :

Jacques DISSEZ – 17, Kerautret – 22220 PLOUGUIEL

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 6 / RETRAIT DES DOSSARDS

- ✓ Le samedi 29 septembre 2012 de 15h à 18h au port de la Roche Jaune
- ✓ Le dimanche 30 septembre 2012 à partir de 10h00 au port de la Roche Jaune (**L'Estran**) et sur le parking de Pors-Scaff (**La Bernique**).

ARTICLE 7 / EQUIPEMENT

Les participants devront s'équiper en fonction de la météo.

Le port du Tee-shirt de la course est obligatoire

Le dossard doit être porté sur la poitrine, ou sur le ventre, et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Les concurrents sont supposés être en autonomie complète, gourde ou camelbag sont fortement conseillés.

ARTICLE 8 / BALISAGE

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé

Le balisage sera composée de rubalise, de panneaux ou bien encore de marquages au sol en fonction des possibilités offertes par le tracé et au regard du respect de l'environnement.

Trois portes obligatoires (2 pour la Bernique) seront présentes sur le parcours.

Installées à des endroits du parcours où la nature humaine pourrait amener à prendre des raccourcis (pointe de Beg Vilin, plage de Goermel et boucle de l'île Ziliec), chacune de ces trois portes recevra **deux contrôleurs** qui relèveront les numéros de dossards.

ARTICLE 9 / SECURITE

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques.

L'assistance médicale sera assurée par des secouristes.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

ARTICLE 10 / RAVITAILLEMENT - ARRIVEE

Les concurrents sont supposés être en autonomie complète mais plusieurs ravitaillements sont disposés sur le parcours :

- ✓ Pour **l'Estran** : 2 ravitaillements (solide-liquide) plus un à l'arrivée.
- ✓ Pour **la Bernique** : 1 ravitaillement (solide-liquide) plus un à l'arrivée

Possibilité de Restauration rapide sur place (Sandwich et boisson en vente).

ARTICLE 11 / CLASSEMENT ET RECOMPENSES

L'épreuve comptera, pour les deux parcours proposés (l'Estran et la Bernique), pour le Challenge Solidarité 2012 (Cf. Règlement du Challenge)

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

Récompenses :

- **L'Estran** : une coupe sera remise aux trois premiers, hommes et femmes, du classement général ainsi qu'au premier de chaque catégorie
- **La Bernique** : une coupe sera remise aux premiers, homme et femme, du classement général

ARTICLE 12 / SANCTIONS

Tout participant surpris, lors de l'épreuve, à jeter des papiers ou autre détrit, faisant preuve d'anti sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié.

(Aucune réclamation ne sera possible).

ARTICLE 13 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

ARTICLE 14 / COORDONNEES ORGANISATEURS

A Travers l'Estran

Mairie de Penvenan
10, place de l'église
22710 PENVENAN

Site internet : www.estran.org

Mail : estran@estran.org

Alain HAMEL (Co-Président)

Mobile : 06 32 51 77 30

Fixe : 02 96 92 68 93

Mail : alain-hamel@wanadoo.fr

Jean Joseph PICARD (Co-Président)

Mobile : 06 14 51 70 82

Fixe : 02 96 92 47 26

Mail : jeanjo.picard22@gmail.com